

SYNDICAT C.G.T. DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

LE HAVRE

FRANCE

Camarades,

Ci-joint un courrier émanant d'Anita MENENDEZ, responsable du Syndicat des Privés d'emploi du Havre, concernant les chiffres et statistiques du Pôle Emploi.

Ce message a pour but de vous informer le mieux possible sur la face cachée de l'information dispensée par les employeurs notamment sur l'indemnisation Assedic, les primes de départ, et autres prestations sociales.

Dans le contexte actuel de réunions d'échanges et d'information, d'entretiens individuels cette déclaration est une nouvelle preuve qui vient étayer la position de notre syndicat face à ces réformes où l'aspect social n'a aucune place.

Le Secrétaire Général,



P.DESHAYES

Pour Info et Affichage

Les dangers du chômage

Le chômage, si nous ne l'avons pas vécu, nous ne connaissons pas ses dangers, la misère qu'il apporte dans un foyer quand l'argent manque. Cela se répercute sur la famille de différentes façons (séparation, alcoolisme voire drogue etc ..)

Nous culpabilisons parce que l'on nous fait comprendre que si nous ne travaillons pas c'est de notre faute ; que l'on se complait dans cette situation, que nous préférons être assistés plutôt que de rechercher du travail, mais encore faut-il que nous ayons des propositions d'offres d'emploi.

Au syndicat de chômeurs nous recevons les chiffres de pôle emploi tous les mois. Les derniers, datant de janvier sont :

Sur Le Havre 13214 demandeurs d'emploi et 1434 offres d'emploi toutes catégories confondues et 90% sont des contrats précaires de 20 heures par semaines (c'est-à-dire 600 euros par mois).

Que voulez-vous faire avec 600 euros ? Aucune perspective dans la vie familiale et aucun avenir dans la vie professionnelle.

Je vous donne là les chiffres de janvier mais avec la crise et toutes les boîtes qui licencient, les mois qui suivent vont être une catastrophe, aussi bien pour l'économie du pays que pour les salariés (la crise elle a bon dos pour les patrons).

Ce que je veux vous faire comprendre c'est que quand cela va mal dans une entreprise, le patron propose « la valise ». Alors bien sûr c'est tentant, il propose une certaine somme et là on se dit : « je prends la valise et de toute façon moi je ne suis pas fainéant. Du boulot j'en aurais quand je voudrais » Malheureusement, cela ne se passe pas comme cela, la valise bien souvent sert à payer les traites de la maison ou les factures en retard et on s'aperçoit que rechercher un emploi c'est le parcours du combattant.

- Pas de propositions (voire les chiffres ci-dessus)
- Obligation d'accepter n'importe quoi puisque la réglementation sur l'offre raisonnable d'emploi est mise en place depuis janvier (ORE)

Pour l'indemnisation, il faut savoir qu'un salarié licencié, même si il a travaillé 10, 20, 30 ans ou plus le plus fort niveau d'indemnisation est de 23 mois et pourtant quand vous travaillez, vous cotisez. Ensuite, après ces 23 mois vous pourrez prétendre à l'ASS (400 euros par mois) sous certaines conditions et soumis à un plafond, ou le RMI (400 euros pour une personne seule) et idem soumis à un plafond.

Je sais que vous allez rentrer en luttant pour la sauvegarde de vos emplois et de vos droits, alors battez-vous, il faut conserver vos emplois et ne pas entrer dans cette spirale du chômage qui n'amène que misère, découragement, culpabilisation, perte de repère etc
Croyez moi cette misère je la côtoie tous les jours.

BON COURAGE, BONNE LUTTE ET NOUS SOMMES TOUT CŒUR AVEC VOUS

Anita Menendez